



ASSISTEZ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019 DE L'A.P.E.S. ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN PRIX DE PRÉSENCE

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Le concours « Assistez à l'assemblée générale annuelle 2019 de l'A.P.E.S. et courez la chance de gagner un prix de présence » est organisé par l'A.P.E.S. en partenariat avec La Personnelle, assureur de groupe auto, habitation et entreprise.

Prix

Trois (3) prix de présence seront attribués par tirage au sort parmi les membres inscrits et présents à l'assemblée générale annuelle de l'A.P.E.S. qui se tiendra le 2 mai 2019 à Québec. Le premier prix consiste en un coffret cadeau d'une valeur approximative de 400 \$ incluant un choix de séjours pour deux personnes parmi plus de 26 forfaits offerts dans différentes régions du Québec. Le second prix, d'une valeur approximative de 300 \$, consiste en un séjour de deux nuitées en occupation double que le gagnant pourra sélectionner parmi plus de 30 destinations réparties dans onze régions du Québec. Le gagnant du troisième prix remportera un coffret cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ incluant une sélection de plus de 100 forfaits d'activités et loisirs offerts au Québec pour une à quatre personnes. Les prix ne peuvent être échangés ni monnayés.

Admissibilité et modalités de participation

La participation au concours est réservée aux membres actifs, aux membres résidents et aux membres honoraires de l'A.P.E.S. Afin de se mériter le prix, le gagnant devra être membre de l'Association au moment du tirage. Les employés de l'A.P.E.S. et les membres du conseil d'administration de l'A.P.E.S. ne peuvent participer.

La période d'inscription au concours entre en vigueur le 2 avril et se termine le 1^{er} mai 2019 à 16 h 30. Afin de participer, les membres doivent remplir un bulletin de participation et le faire parvenir à l'A.P.E.S. par courriel ou par télécopieur. Tous les bulletins de participation reçus après la fin de la période d'inscription, la date et l'heure de réception par courriel ou par télécopieur en faisant foi, seront refusés. L'A.P.E.S. ne saura être tenue responsable des bulletins de participation perdus, mal acheminés ou en retard.

En participant au concours, chaque membre consent à ce que son nom soit publié dans l'infolettre de l'A.P.E.S. s'il remporte un des prix. De plus, en fournissant ses coordonnées et les renseignements demandés sur le bulletin de participation, chaque participant consent à ce que La Personnelle communique avec lui afin de lui proposer les produits et services d'assurance de La Personnelle. Toutefois, seuls les nom, prénom et numéro de



permis de pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec seront exigés afin de participer, et ce, pour des fins d'identification.

Tirage

Le tirage au sort aura lieu le 2 mai 2019 durant l'assemblée générale annuelle de l'A.P.E.S. qui se tiendra à l'Hôtel Travelodge Québec situé au 3125, boulevard Hochelaga à Québec. Les gagnants assistant à l'assemblée générale à distance pourront réclamer leur prix aux bureaux de l'A.P.E.S. situés à Montréal ou demander qu'il leur soit expédié aux frais de l'A.P.E.S. à l'adresse de leur choix. Les noms des gagnants seront publiés dans l'infolettre de mai 2019.

Au moment du tirage, seuls les membres participants présents sur les lieux de l'assemblée générale ou en mesure de confirmer leur présence à distance par clavardage pourront réclamer leur prix. Advenant qu'un membre participant ne puisse confirmer sa présence dans la minute suivant l'annonce de son nom, un autre bulletin de participation sera tiré au sort jusqu'à ce que les trois prix de présence soient attribués.